

Le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs les parents des élèves du second degré du lycée



LYCEE Polyvalent
JULES FIL
1, Boulevard Joliot-Curie

B.P. 57

11021 Carcassonne
Cedex

Le Proviseur
JL. BECKER

Téléphone
04 68 47 82 66

Fax
04 68 25 05 61

ce.0110007y
@ac-montpellier.fr

Dossier suivi par :
Pierre PHOYU
Gestion administrative
des bourses

Téléphone
04 68 10 51 24

Fax
04 68 25 97 16

gest.0110007y
@ac-montpellier.fr

Objet : Campagne de bourses nationales du second degré 2021-2022

Pièces jointes : Barème 2021-2022
Impression écran EDUCONET
Barème

La campagne des demandes de bourse pour l'année scolaire 2021-2022 est ouverte jusqu'au **21 octobre 2021**.

1- POUR LES ELEVES NON BOURSIERS EN 2020/2021

Les demandes de bourse pourront s'effectuer ;
(Demandes uniquement pour les élèves du Lycée hors BTS)

- Soit via internet sur le site **EDUCONET** avec les identifiants « parents »
- Soit par formulaire papier (à télécharger sur l'ENT ou à récupérer à mon bureau) à me retourner par mail ou voie postale avec les pièces jointes jusqu'au 18 octobre.

2- Pour les élèves boursiers en lycée en 2020/2021 pas de nouvelle demande à faire ni de déclaration de revenus à nous adresser, les droits à bourse étant automatiquement reconduits

Cependant si votre Situation financière et/ou personnelle a changé en 2020 Je vous engage à vérifier sur le barème joint si vos revenus vous permettraient de bénéficier d'une bourse plus importante.

De même, en cas de changement du responsable devant percevoir la bourse, il faut vous signaler à mes services.

Dans ces deux cas un formulaire appelé « vérification de ressources » vous sera alors remis pour étudier la nouvelle situation et la détermination de vos droits.

3- ATTENTION les élèves boursiers de Collège l'an passé doivent faire une demande de bourse pour cette année. Il n'y a pas de reconduction automatique entre le collège et le lycée

Le service intendance du lycée est à votre écoute pour vous apporter l'aide nécessaire à l'établissement de vos demandes de bourse.

4- ELEVES ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE OU ISSUS D'ETABLISSEMENTS HORS CONTRAT EN 2020/2021 :

Vous devez déposer une demande de bourse si vous estimez ~~préciser~~ en bénéficier.



EduConnect

J'accède aux services numériques des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect



← Ne pas utiliser.

Qu'est-ce que FranceConnect?

(<https://app.franceconnect.gouv.fr/en-savoir-plus>)

OU

J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

Identifiant perdu (<https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr/educt-self-service/oubliLogin/recupererLogin>)

Mot de passe perdu (<https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr/educt-self-service/oubliMdp/recupererMotDePasse>)

OU

Je n'ai pas de compte

Besoin d'aide ? (<https://educonnect.education.gouv.fr/educt-aide/aide>)

légales (<https://educonnect.education.gouv.fr/educt-aide/mentions>)

(<https://conformite.education.fr/?appli=EDUCONNECT>)

**Mentions
Accessibilité**


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Service
Épistémologie
Éducation

v1.63

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2021 - 2022 - Année de référence des revenus : 2020

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser						
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 828	14 904	12 658	10 209	6 345	2 480
2	20 276	16 261	13 808	11 136	7 050	2 963
3	23 171	18 970	16 110	12 993	8 460	3 927
4	26 793	21 682	18 412	14 849	9 869	4 889
5	30 413	25 748	21 864	17 634	11 984	6 335
6	34 760	29 812	25 317	20 420	14 100	7 779
7	39 104	33 878	28 770	23 202	16 215	9 226
8 ou plus	43 449	37 945	32 223	25 986	18 330	10 671
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	834 €	936 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat <small>(accordée aux élèves boursiers internes)</small>	258 €	276 €	297 €	327 €	360 €	423 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)

: 341,71 €